GEMENGWËNTGER

27, Haaptstrooss
L - 9780 Wincrange

Wincrange, le 20 octobre 2026

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

En application de l'article 29 de la loi modifiée di 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée de 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 30 septembre 2026, le conseil communal a approuvé

le projet de lotissement d'une parcelle sise à L-9762 Lullange, 9 Duarrefstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Wincrange, section BC de Lullange, sous le numéro 54/2152, en deux lots.

Le texte de cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Wincrange où il peut en être pris connaissance et pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de la loi du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délais de trois mois.

Le présent avis est publié au tableau d'affichage officiel de la commune Wincrange à partir du 21 octobre 2026. La décision du conseil communal, qui revêt un caractère règlementaire, devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,
L. Meyers

ADMINISTRATION COMMUNALE WINCRANGE

le secrétaire,
P. Schroeder

ADMINISTRATION COMMUNALE
Service technique

Haaptstrooss 27
L-9780 Wincrange
www.wincrange.lu

Tél. : 99 46 96 270
Fax : 99 46 96 222
e-mail : technique@wincrange.lu